



## **CIRCULAIRE N° 3221 DU 14/07/2010**

<b>CIRCULAIRE</b>	Informative	Administrative	Projet
<b>OBJET</b>	<b>APPEL À PROJETS « LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ » DU FONDS HOUTMAN (ONE)</b>		
<b>DESTINATAIRE</b>	Direction	Fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé)	
<b>RÉSEAUX</b>	Tous		
<b>PÉRIODE</b>	2010-2011		
<b>ÉMETTEUR</b>	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
<b>SIGNATAIRE</b>	Lise-Anne HANSE		
<b>CONTACT</b>	Christelle Ladavid ( <a href="mailto:christelle.ladavid@cfwb.be">christelle.ladavid@cfwb.be</a> )		
<b>DOCUMENTS À RENVOYER</b>	<b>OUI</b>		
<b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>	<b>29 octobre 2010</b>		
<b>NOMBRE DE PAGES</b>	5 pages		
<b>MOTS-CLÉS</b>	Appel à projets – pauvreté – précarité – exclusion sociale – enfants - familles		

- À Monsieur le Ministre-Président, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

**Pour information :**

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux associations de parents.

Madame, Monsieur,

Je vous invite à découvrir, en annexe à la présente, l'**appel à projets 2010** « Lutte contre la pauvreté et les situations de précarité » du Fonds Houtman.

**2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.**

Dans ce cadre et pour la deuxième année consécutive, le Fonds Houtman a lancé un appel à projets qui soutiendra des actions ou des recherches-actions visant à repérer et à agir sur les facteurs de paupérisation dans l'enfance sur lesquels des actions concrètes et positives peuvent être envisagées à court terme.

Les projets devront couvrir l'un des **huit thèmes** proposés, dont le détail figure dans le document annexé. Le quatrième thème s'intitule « **Précarité et milieux d'accueil ou d'éducation** » et les exemples de pistes suivantes sont proposés : *question de l'accès aux milieux d'accueil puis à l'école pour tous, question des quartiers et écoles « ghettos », projets inter-écoles... Actions menées et/ou à mener pour accroître le dialogue entre familles et autres « éducateurs » (dont l'école), attentes des parents à l'égard de l'école... Importance primordiale de la socialisation (et de la scolarisation) dans la trajectoire des enfants pauvres, capacité des écoles à agir en profondeur, problème concret du matériel scolaire, ...*

J'attire encore votre attention sur le fait que les dossiers de candidature - disponibles sur simple demande auprès du secrétariat du Fonds Houtman (02 543 11 71 – [houtman@skynet.be](mailto:houtman@skynet.be)) – devront être retournés **pour le vendredi 29 octobre au plus tard**.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE



## **LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ : Appel à projets 2010 du Fonds Houtman**

### **Introduction**

Le Fonds Houtman (ONE) lance un nouvel appel à projets autour du thème de **la lutte contre la pauvreté et les situations de précarité**. Les dossiers de candidature (disponibles sur simple demande) devront être retournés au Secrétariat du Fonds Houtman (95 Chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles) **avant le vendredi 29 octobre 2010 au plus tard**.

### **Contexte**

**2010 est l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**. Le Fonds Houtman, qui a déjà lancé en 2009 un premier appel à projets sur ce thème, souhaite poursuivre son **soutien aux enfants et aux familles les plus précarisés en Communauté française**, en lançant un nouvel appel, destiné cette fois à différents publics précis.

### **Principes généraux**

- o Le Fonds Houtman soutiendra **des actions ou des recherches-actions** visant à **repérer et à agir concrètement sur les facteurs de la paupérisation et ses conséquences sur l'enfance**. Il s'agira aussi de sortir les familles et les enfants concernés de l'isolement dans lequel ils peuvent se trouver, et de leur permettre ainsi d'avoir les mêmes chances que tous les enfants, tant sur le plan psycho-médico-social que sur les plans scolaire, extrascolaire, culturel, etc.
- o Pour être soutenues par le Fonds Houtman, les actions ou recherches-actions devront reposer sur des équipes compétentes disposant d'une expérience convaincante dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. **Les projets devront associer les enfants et les familles comme acteurs tant des travaux que des solutions à mettre en œuvre**.
- o Les bénéficiaires des actions ou des recherches-actions soutenues devront se tourner vers différents publics (voir ci-dessous) qui n'ont pas pu être touchés via le premier appel à

projets. Les enfants seront visés, directement et/ou indirectement, par des actions ou des recherches-actions concrètes menées au bénéfice de leurs parents et/ou de leur famille.

## **Thème et objectifs des actions ou recherches-actions**

Les actions ou les recherches-actions soutenues devront porter sur un des aspects suivants (à préciser dans le dossier de candidature !) :

### **1) Pauvreté/Précarité et logement, avec une attention plus particulière pour les enfants et les familles sans-abris**

Exemples de pistes à explorer : formes d'atteintes à la santé de l'enfant dues aux conditions précaires de logement, législations protectrices, élaboration d'un vade-mecum sur les démarches à entreprendre pour obtenir un logement social, règles de proportionnalité du logement – à la composition de la famille, à la situation de santé...

Pour les familles sans-abris : importance du problème, nombre de familles concernées et typologie de ces familles (quelles familles, où, quel type d'accueil/d'hébergement, pour quelles raisons), identification d'actions menées ou à mener dans les lieux d'accueil de ces familles...

### **2) Précarité et nouvelles formes familiales/nouveaux rôles parentaux**

Exemples de pistes à explorer : conséquences sur les familles et les enfants des séparations/divorces, problématique des familles recomposées et des familles monoparentales, enquête sur les effets directs et indirects de ces changements sur les enfants, influence sur le développement de l'enfant à court, moyen et long terme...

### **3) Précarité, négligences et violences intrafamiliales (y compris enfants exposés aux violences conjugales)**

Exemples de pistes à explorer : souffrance occultée des enfants, distinction entre les dimensions parentale et conjugale, question de la parentalité dans ces contextes, précarité des revenus comme facteur aggravant, rôle des services de l'aide à la jeunesse, rôle du Tribunal des référés et des autres instances judiciaires...

### **4) Précarité et milieux d'accueil ou d'éducation**

Exemples de pistes à explorer : question de l'accès aux milieux d'accueil puis à l'école pour tous, question des quartiers et écoles « ghettos », projets inter-écoles... Actions menées et/ou à mener pour accroître le dialogue entre familles et autres « éducateurs » (dont l'école), attentes des parents à l'égard de l'école... Importance primordiale de la socialisation (et de la scolarisation) dans la trajectoire des enfants pauvres, capacité des écoles à agir en profondeur, problème concret du matériel scolaire...

### **5) Précarité, lieux d'hébergement et réinsertion socio-familiale**

Exemples de pistes à explorer : actions menées dans les maisons d'accueil, les institutions de placement, les services d'accueil spécialisés de la petite enfance...

### **6) Précarité, culture et loisirs (y compris question des nouveaux modes de communication)**

Exemples de pistes à explorer : question de l'accès aux activités extrascolaires et à la culture, accès à Internet pour tous, exclusion qui peut en découler, groupes de travail pour transformer le web en outil éducatif...

### **7) Précarité et soins de santé, en particulier précarité et handicap/maladie grave**

Exemples de pistes à explorer : question de l'accès aux structures d'accueil et de soins à différents niveaux : préscolaire, scolaire, extrascolaire, sportif, culturel... Obstacles à cet accès (financiers, administratifs, psychosociaux, culturels), meilleure information des familles...

### **8) Précarité et adolescence/délinquance**

Exemples de pistes à explorer : liens entre les deux, actions de rue, groupes de parole pour jeunes, question de la violence des jeunes et de la violence faite aux jeunes, question de l'image des jeunes de façon globale, travail sur les représentations des différents intervenants...

### **Attention plus particulière aux enfants/familles cumulant les précarités/stigmatisations.**

## **Critères de sélection**

Les actions ou les recherches-actions soutenues devront :

- Se dérouler en Communauté française de Belgique.
- Garantir l'implication de l'ensemble des acteurs concernés, y compris les enfants et les familles.
- Renforcer les partenariats et le travail en réseau au bénéfice des familles et des enfants (soutien à la parentalité).
- Etre réalisé par des acteurs stables et expérimentés.
- S'appuyer sur des réalisations concrètes.

## **Subsidiation**

- Un montant total de **200.000 €** est consacré à l'appel à projets.
- Sauf exception, un montant maximum de **25.000 €** pourra être octroyé par action ou recherche-action soutenue.
- La durée des actions ou des recherches-actions soutenues ne pourra excéder **2 ans au maximum**.

Pour rappel, les dossiers de candidature (disponibles sur simple demande) devront être retournés au Secrétariat du Fonds Houtman (95 Chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles) **avant le vendredi 29 octobre 2010 au plus tard**.

<p><b><u>Adresse courrier pour l'envoi du dossier de candidature :</u></b></p> <p>Fonds Houtman (ONE) Chaussée de Charleroi 95 1060 Bruxelles</p>	<p><b><u>Pour tout autre renseignement :</u></b></p> <p>Emmanuelle Vermylen Communication Fonds Houtman 02/543.11.72 (téléphone) 02/543.11.78 (fax) <a href="mailto:emmanuelle.vermylen@skynet.be">emmanuelle.vermylen@skynet.be</a></p>
---	--